

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 11 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à **20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE BÂTIE EN VUE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES.

2025-06-N°9

La parcelle de terrain bâtie, cadastrée AC38, d'une superficie de 843 m², sise 21 Boulevard Clémenceau, propriété de Monsieur Philippe LEKIEFFRE, est à vendre au prix de 125.000 € TTC.

CONSIDERANT le projet de réaménagement des services techniques municipaux, à proximité directe de ladite parcelle, et compte tenu de l'opportunité que représente l'acquisition de cette parcelle pour la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS ;

VU l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU l'inscription au Budget primitif de 2025 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée AC38, d'une superficie de 843 m², pour un montant de **125.000 € TTC**, à Monsieur Philippe LEKIEFFRE ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me VERBECQ - Notaire Avenue Vauban à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

